

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr 50 cent.

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, s'adresser à

EUG. TREMBLAY,

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de la DÉFENSE, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 21 Octobre 1899

L'HONORABLE JUGE ROUTHIER
et

L'«Oiseau-Mouche»

Dans un article intitulé « Labrador et Anticosti, » paru dans l'excellente *Revue canadienne*, en juillet dernier, M. le juge Routhier consacre à l'OISEAU-MOUCHE une bonne page et demie de critique.

Il y a là des éloges dont nous devons tenir compte à notre illustre ami, et dont nous le remercions bien sincèrement. Rendons aussi hommage au tour spirituel de ses réflexions sur notre petit « volatile » qu'il compare plaisamment à son homonyme emplumé.

Quant au reste, le savant écrivain passe condamnation sur l'attitude de notre minuscule journal en quelques points, et ceci nous intéresse naturellement. L'*atténuation*—dont se sert l'honorable juge—est une figure de rhétorique très permise en certains cas ; mais nous ne pouvons admettre qu'elle suffise à protéger son présent jugement contre un appel.

Passons d'abord sur la trop large part de responsabilité qu'il assigne à M. l'abbé Huard dans la fondation et dans la rédaction de l'OISEAU-MOUCHE. En effet, ce n'est pas un si grand crime d'ignorer que notre petit journal n'est pas l'œuvre d'un seul, bien que la variété de styles et de signatures, que portent ses articles, soit la preuve d'une évidente collaboration.

Passons plus légèrement encore sur les motifs déterminants du jugement. Avec un peu de bonne

volonté, on y trouverait une façon pas mal aigre douce de se montrer bon prince.

Assimilons tout cela à des questions de forme, et venons-en au mérite.

Il importe avant tout de rassurer l'honorable juge sur le nom de l'OISEAU-MOUCHE. Ce nom—avec la permission de la cour—n'est ni prétentieux ni modeste. Il n'avait à être ni l'un ni l'autre, et il reste d'autres suppositions plus justes à faire sur les intentions de ceux qui l'ont choisi.

C'est un nom gracieux, que les fondateurs de notre petit journal ont cru devoir lui donner parce qu'ils le voulaient agréable, gai, vif d'allure, jaloux de sa liberté et de ses droits, prêt à propager les saines idées et prompt à les défendre.

Rageur, il ne l'est point ; car il est chrétien jusqu'au bout des ailes. Si sa critique littéraire a blessé quelques susceptibilités, c'est par accident. Il a cru et surtout voulu dire la vérité et travailler à épurer le goût. Ne faisant partie d'aucune société d'admiration mutuelle, et ne faisant pas le commerce de l'encens, il a pour principe de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Et c'est en vertu de ce principe qu'il a touché quelquefois à des questions politico-religieuses ; mais il n'a *jamais fait de politique*, c'est-à-dire qu'il n'a jamais pris fait et cause pour un parti politique contre un autre, sur des questions purement politiques.

Et c'est pourtant cette attitude que le savant juge blâme quand il lui reproche de faire de la politique, puisque faire de la politique est, à son jugement, une faute. S'il donnait un autre sens à cette expression, il devrait louer l'OISEAU-MOUCHE, car il sait fort bien que juger les événements avec justice et d'une façon indépendante—à qui le droit, donner le droit ; à qui le tort, donner le tort—n'est pas chose répréhensible.

Mais un OISEAU-MOUCHE s'arroger semblable rôle !

L'OISEAU-MOUCHE est l'organe de la jeunesse studieuse sur laquelle n'ont pas encore passé les caresses énervantes des grandeurs ;—jeunesse qui croit encore à l'honneur et aux sentiments chevaleresques ;—jeunesse qui, Dieu merci ! saurait briser son épée

plutôt que la rendre, et, nous l'espérons, donner son sang pour défendre son drapeau.

On peut appeler cela de la prévention ; mais cela ne vaut-il pas mieux, pour un journal comme le nôtre, témoin par exemple d'une persécution religieuse ou de l'apothéose d'une nullité littéraire, que d'imiter

... de Conrart le silence prudent.

Notre honorable ami, qui a eu ces fiers sentiments d'indépendance, aimera sans doute à les retrouver chez les émules de sa brillante jeunesse.

Au cas où nos paroles pourraient sembler, aux positifs, entachées de donquichottisme, rapelons tout de suite que, de nos jours, il faut être doué d'un grand courage pour oser parler franc par seul amour de la vérité.

Et encore ce courage n'est-il plus guère de mise ; mais l'OISEAU-MOUCHE a la ferme détermination de s'en inspirer.

Voilà les raisons que notre petit journal allègue pour en appeler du jugement porté contre lui.

LIVIUS.

La vie de Louis Veillot

(Suite)

Après que le second projet Villemain, habilement rapporté par MM. de Broglie et Thiers, eut été voté à la Chambre haute, et abandonné à la Chambre des députés grâce à la folie soudaine du ministre, il y eut une accalmie. Les catholiques en profitèrent pour organiser des pétitionnements et fonder le *Comité pour la défense de la liberté religieuse*. Le volume se ferme sur cet acte important de la lutte et laisse prévoir de nouvelles et émouvantes péripéties (1844-45).

M. Eugène Veillot, il faut le dire en toute justice, relate ces événements avec modération et impartialité. Montalembert y paraît dans son premier rôle et obtient les éloges et les égards qui lui reviennent à si bon droit. Louis Veillot prend une autre figure que dans l'ouvrage du R. P. Lecanuet, et, ce me semble, plus vraie. Tous les deux combattent côte à côte avec entrain. Leurs divergences d'idées, légères au début, n'ont pas encore altéré leur